

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00318

Numéro SIREN : 913 099 107

Nom ou dénomination : A 2 PLATS

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt 2687

A 2 PLATS

Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros

Siège social : 25 Bd Des Embruns Saint-pierre La Mer 11560 Fleury

913099107 R.C.S. Narbonne

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 01/09/2023

Le 01/09/2023,

à 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président. Sont présents ou représentés :

- Samuel Palomas, propriétaire de 250 actions,

ci :250 actions,

- Lucas Cotteidin, propriétaire de 250 actions,

ci :250 actions,

Soit un total de : 500 actions.

Les associés présents ou représentés possèdent les 500 actions composant le capital social, soit plus du tiers des droits des actions ayant droit de vote.

L'assemblée est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

Samuel Palomas, préside la réunion.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation des associés,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes documents ont été mis à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du président,
- Suppression du directeur général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport du président. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

LC SP

L'assemblée générale prend acte de la démission de SAMUEL PALOMAS, remise ce jour, de ses fonctions de président, à compter du 01/09/2023. L'assemblée générale lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer ESTEBAN GODIN, né(e) le 19/05/2000, à Vienne, domicilié(e) 1 Rue Des Cers 11560 Narbonne Plage pour une durée indéterminée en remplacement de SAMUEL PALOMAS.

ESTEBAN GODIN accepte les fonctions de président et déclare sur l'honneur n'être frappé(e) d'aucune des incapacités ou de déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions et exercera ces fonctions dans les conditions prévues par les lois et règlements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Lucas Cotteidin, remise ce jour, de ses fonctions de directeur général, à compter du 01/09/2023. L'assemblée générale lui donne quitus pour sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

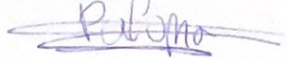
QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

Samuel Palomas



Lucas Cotteidin



LC SP